

**Guide de L’adhérent**

Edition 2018 Mis à jour Août 2018

**Sommaire**

[**1) Préambule**](#_7x119paxjo6x) **2**

[**2) Conseil d'administration (CA)**](#_nq5ood7hsmoy) **2**

[**3) Commissions**](#_30j0zll) **2**

[**4) Production**](#_q4fleb9vbcuu) **3**

[**5) Adhésion et Cotisation légumes**](#_3znysh7) **3**

[**6) Journée d'essai**](#_2et92p0) **4**

[**7) Paniers et outils**](#_tyjcwt) **4**

[**8) Apport de sacs papiers ou plastiques pour le jardin**](#_3dy6vkm) **4**

[**9) Journée Travail Jardin**](#_3yywhpb41ra5) **4**

[**10) Important/ Rappel**](#_5c7dj5mqioof) **6**

[**11) Convivialité**](#_ocidcacjnbni) **7**

[**12) Animation**](#_lnxbz9) **7**

[**13) Relations internes**](#_ae5hssesz2kt) **7**

[**14) Le fonctionnement de l’application WhatsApp**](#_ym16zhsh4nds) **8**

[**15) Relations externes**](#_gypbuqp4f9km) **8**

[**16) Environnement**](#_44sinio) **9**

[**17) Adresses utiles**](#_2jxsxqh) **9**

[**18) Qui contacter ?**](#_z337ya) **9**

# 1) Préambule

L’association « Les Petits Loups Maraîchers » a été créée début 2018. Elle se rattache pour beaucoup de principes et d’organisation à l’association « Côté Jardins » implantée sur Lyon depuis 1988.

Les Petits Loups Maraîchers ont pour but de cultiver collectivement un jardin selon des méthodes agrobiologiques et de répartir la production entre ses adhérents, ainsi que de favoriser le développement de toutes les activités culturelles, sociales, scientifiques, pédagogiques et économiques s'y rattachant. Cette activité pratique sera l’occasion de former les adhérents aux techniques de maraîchage biologiques grâce à l’intervention d’un maraîcher animateur.

De nombreuses motivations ont conduit à la création de l'association : respecter la nature, pratiquer une agriculture biologique (sans traitement chimique), préserver d'anciennes variétés de légumes, diminuer les gaspillages, établir un rapport plus direct entre production et consommation, pratiquer un autre type de relation que l'anonymat des hyper-supermarchés et aménager un espace de verdure pour en faire un lieu de convivialité.

# 2) Conseil d'administration (CA)

Les membres du CA sont élus en assemblée générale. Il élit en son sein un bureau composé d'un(e) président(e) ou de plusieurs co-président(e)s, d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(e), et éventuellement un ou plusieurs vice-président(es), un(e) sous-trésorier(e), ou trésorier(e) adjoint(e), un(e) secrétaire adjoint(e). Le CA se réunit une fois par mois, le bureau occasionnellement.

Les réunions du CA sont ouvertes à tous les adhérent(e)s et permettent à ceux qui le souhaitent de participer davantage à la vie de l'association.

# 3) Commissions ou poles

Tout au long de l'année, **une commission des Activités Agricoles** composée des adhérents volontaires et du maraicher animateur suit l'avancement des cultures (semis, plantations, arrosage...) et établit les perspectives.

De la même façon, **une commission des Activités Annexes** encadre tous les types d’activités susceptibles d’être hébergés au sein de notre association.

D'autres commissions peuvent être créées selon les besoins (ruchers, travaux, fêtes, communication, rédaction de livres, fleurissement, site internet...)

Chaque adhérent(e) est invité(e) à participer à ces diverses commissions.

# 4) Production

Chaque adhérent(e) panier, participe à la production en effectuant les tâches que le maraîcher aura indiquées : la préparation des fumiers et compost, les semis et plantations, l'entretien (désherbage, tuteurs, taille...), le rangement et la maintenance du petit matériel, les travaux d'urgence, et le conditionnement des paniers légumes, etc.

**En aucun cas, l'adhérent(e) ne doit venir sur le jardin pour y faire une cueillette personnelle ou y travailler hors présence du maraîcher animateur mais il peut venir s'y promener et pique-niquer.**

Les enfants ne sont pas autorisés à participer aux activités agricoles de production tel que (labourage /plantation...) pour des raisons évidentes d’assurance et de sécurité.

Par contre, les activités non mécanisées seront accessibles aux enfants qui seront alors sous la supervision des parents pour éviter un impact sur la production.

Dans ce cas nous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité de leur parent/accompagnant durant leur présence aux jardins

# 5) Adhésion et Cotisation légumes

L'adhésion, comme son nom l'indique, permet d'appartenir à l'association.

La cotisation panier légumes correspond, elle, au « paiement » du panier de légumes.

On peut être soit :

* **Adhérent avec (une part) panier légumes** : on adhère, on participe à hauteur de 8/9 jours, on cotise et on a un panier

*L'objectif 2018 de l'association est de produire un panier pour 20-25 familles.* L’année 2018 étant l’année de démarrage, il n’y a pas de garantie formelle sur le contenu du panier.

* **Adhérent Sympathisant** : on adhère on participe si l’on veut, mais on n'a pas de panier de légumes.

Le montant de l'adhésion et celui de la cotisation légumes sont fixés chaque année en Assemblée Générale.

Si l'adhérent(e) le souhaite, il(elle) peut payer en une seule fois ou échelonner ses paiements : soit en trois fois, soit en 10 fois. Le prélèvement automatique sur le compte bancaire, n'a pas été retenu. Il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association que chacun remette tous ses chèques en même temps au trésorier.

Spécifique à l’année 2018.

Cette année étant une première année, **l'adhésion de 30 euros et la cotisation légumes de 150 euros seront valables jusqu'au 31 Décembre 2018**. Une AG fixera les nouveaux montants pour la saison 2019 (année entière). Il est très important que l'adhérent 2018 soit conscient que c'est la première année et que de ce fait il y a beaucoup d'incertitudes sur la qualité et la quantité de la production.

Un bilan financier et d’activité sera communiqué à mi période (Septembre 2018) afin d’éventuellement corriger les choix et options d’origine .

En matière de finances, la rigueur est indispensable car l'association doit assurer sans retard le paiement des prestataires (maraîcher) et les frais de fonctionnement ou d'investissement. Sauf cas très exceptionnel étudié en Conseil d'administration, la cotisation panier légumes n'est pas remboursable.

# 6) Journée d'essai

A toute personne souhaitant adhérer à l'association pour une part légumes, il est demandé de faire une demi-journée d'essai. Cette demi-journée est semblable à celles qu'elle aura à faire si elle adhère.

Elle permet de s'engager en connaissance de cause.

Cette journée est gratuite et sans engagement. Il est juste demandé de contacter l'association par courriel [***lespetitsloupsmaraichers@gmail.com***](mailto:lespetitsloupsmaraichers@gmail.com) quelques jours avant pour que le responsable de journée puisse l'accueillir et lui donner des informations complémentaires.

# 7) Paniers et outils

L'association possède un certain nombre d'outils. Ceux-ci doivent être nettoyés et rangés à leur place après utilisation. Néanmoins chacun se munira de sa propre paire de gants.

A noter qu’il fait chaud dans notre belle région, pensez à un chapeau et de l’eau durant les journées de travail.

# 8) Apport de sacs papiers ou plastiques pour le jardin

Lors de la répartition des légumes au jardin, nous utilisons des sacs papiers ou plastiques pour mettre certains petits légumes dans les paniers afin d’éviter le mélange avec les autres légumes et aussi pour les protéger.

**Il sera demandé aux adhérents dans le cadre d’une action Zéro Déchet de gérer au mieux les différents contenants nécessaires à la répartition équitable de la production**. Un appel à don de sac en papier sera fait.

**Chaque adhérent apporte son propre sac / cabas (…) lors de la distribution des paniers légumes.**

# 9) Journée Travail Jardin

9.1) Planification

Un minimum de 3 réunions par an permettant d'établir un planning de « journées travail jardin ». Ces plannings listent les dates des interventions de chaque **adhérent avec panier légumes. Il est à noter que si le panier est partagé entre 2 adhérents, la quote-part du nombre de jours dus aux jardins se fera au prorata.**

Chaque adhérent(e) est tenu(e) d'assurer 8 journées jardin à minima par an suivant les modalités suivantes :

* Premier planning : mars à mai, 2 journées jardin
* Second planning : juin à octobre, 3 à 4 journées jardin dont 1 impérativement en juillet ou en août
* Troisième planning : novembre à février, 2 à 3 journées jardin

**Si quelqu'un ne peut pas être là le jour J, il est obligé de trouver un remplaçant. S’il n'en trouve pas le CA cherche une personne. Si personne n’est trouvé, la livraison du panier pourra être suspendue pour une semaine.**

Nota : ce paragraphe explique l’objectif à attendre. Cette année 2018 étant une année de démarrage la méthode de planification est un peu plus souple et aléatoire.

En effet le maraîcher animateur informe via l’outil de communication Whatsapp les besoins de « travail » et chacun répond suivant ses disponibilités en respectant son quota d’environ 8 jours par an.

**En cas d'absence, de vacances, ou si l'adhérent(e) ne peut récupérer son panier, plusieurs possibilités s'offrent :**

* **Ne pas prendre de panier (dans ce cas, prévenir la personne de son groupe qui est de « journée jardin »)**
* **En faire bénéficier un(e) autre adhérent(e) en le (la) prévenant !**
* **Le donner à quelqu'un qui n'est pas adhérent. Cette solution permet de faire connaître le jardin et ses légumes tout en faisant plaisir à des amis**

9.2) Arrivée au jardin

Mais à quelle heure arrive-t-on ? Plus ou moins tôt selon la saison : en général 6h30 heures (de mai à septembre) ou 9 heures du matin (octobre à avril) jusqu’à 11h30. Si la météo s'annonce caniculaire, l'horaire de début peut être avancé à 6h 00. Les adhérent(e)s de journée seront prévenus la veille par WhatsApp. Il faut respecter au maximum les horaires demandés.

Un grand tableau indique les travaux et les récoltes à faire lors de la journée. Ainsi chacun sait de manière précise quels sont les travaux à effectuer ce jour-là et quels sont les légumes à récolter.

Pensez à noter vos horaires de travail sur le registre présent dans le jardin, cela vous permet de décompter vos heures de travail. Le registre est tenu par le coordinateur de la session.

9.3) Récolte, préparation des paniers et distribution

Les récoltes et constitution des paniers doivent se faire en respectant les légumes qui sont le résultat du travail collectif.

Dans la mesure du possible, enlever le maximum de terre autour des racines ou, par exemple, couper le plus gros des racines du poireau par exemple. C'est plus juste pour la pesée et il vaut mieux laisser la terre au jardin que la rapporter dans nos cuisines. On peut aussi laver certains légumes racines.

Il vaut mieux déposer les légumes délicatement afin qu'ils se conservent mieux; les petits légumes tendres se mettent en sachet pour éviter qu'ils s'abîment. On mettra au fond des paniers : pommes de terre, choux, oignons et autres légumes ne craignant pas la compression. En bref, une belle présentation est toujours un beau spectacle !

Pour maîtriser et contrôler la production, il est impératif de répertorier toute la récolte du jour et les quantités de chaque légume reçu par chaque groupe, afin d'équilibrer la répartition.

Il existe donc un classeur « Récoltes » comprenant un tableau sur lequel on consigne la totalité de la récolte du jour ainsi que la quantité attribué à chaque groupe.

**La récolte se fera le mercredi de 17h30 à 20h et le samedi 07h à 11h.** La distribution est gérée par groupe d’adhérent du même secteur géographique (groupe prédéfini par le CA).

# 10) Important/ Rappel

Si une personne ne peut effectuer la journée prévue sur le planning, elle doit se faire remplacer par un(e) autre adhérent(e). Elle doit prévenir du changement le responsable du planning (via adresse mail ou WhatsApp) ainsi que le responsable de journée à laquelle il (elle) devait participer. C'est indispensable même si les « journées jardin » ne sont pas toujours des jours de récoltes, il y a toujours divers travaux à réaliser. Si c'est un jour de récolte, des bras manqueront et il n'y a aura peut-être pas de véhicule pour rapporter le soir les paniers.

* Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige ou qu'il fasse un grand soleil, la « journée jardin » a lieu.
* En fin de journée, tout le monde est bien fatigué ; il est important de veiller à ne pas gêner les personnes qui font la répartition.
* Il est important de ranger soigneusement les cagettes de récolte en pile, en les classant par type.
* Si l'adhérent(e) est venu(e) avec des enfants, il ou elle doit vérifier que rien n'a été oublié à gauche et à droite, et que tout ce qui a été utilisé a bien été rangé.
* En fin de journée, il est important de vérifier que rien ne traîne : outils, papiers, déchets,vaisselle. Ainsi le jardinier le lendemain matin trouvera son lieu de travail propre et ses outils à la bonne place.
* Nous demanderons à tous les adhérents de préciser lors de la signature du bulletin d’adhésion s’ils sont d’accord :
* Pour être sur les photos de promotion (droit à l’image)
* Pour être enregistré dans la mailing liste de l’association avec les données personnelles telles que : email, numéro de téléphone, commune d’habitation (pour le covoiturage)

Pour des raisons évidentes d’hygiène les animaux ne sont pas admis dans l’enceinte du jardin

# 11) Convivialité

Le jardin est un lieu de production, mais aussi un endroit agréable d'échanges, de balades, de fêtes… Pour cela, il est nécessaire de respecter la vocation de certains espaces, en fonction de leur utilisation : repas, détente, fleurs, plantes aromatiques, jardin des enfants…

Nous pouvons nous y rendre quand nous le souhaitons, que ce soit en semaine ou le dimanche (même si nous ne sommes pas de “journée jardin”).

Le maraîcher animateur est attentif à nos propositions et à nos suggestions. Il est là pour nous guider, répondre à nos questions, et échanger avec nous.

Pour se rendre au Jardin, on peut partager le trajet en voiture avec quelqu'un qui n'a pas de véhicule. La solidarité quoi !

Le jardin est un super espace de liberté pour les enfants : vous devez garder un œil sur eux et qu'ils restent sous votre responsabilité.

# 12) Animation

Un pique nique par mois est prévu, plutôt le dimanche pour rassembler tous nos adhérents. Et le mercredi après le travail dans le jardin et la récolte nous avons déjà eu avec les adhérents présents pique nique et parties de boules.

# 13) Relations internes

Le mail, le Facebook et WhatsApp sont les principaux moyens de communication de notre association. Une newsletter, rédigée par le pôle communication, est diffusée tous les mois par courriel à l'ensemble des adhérents. Elle est aussi, mise en ligne sur le site internet. Vous y trouverez toutes les informations concernant la vie du jardin et de l'association, les dates des réunions, les appels à bonne volonté, les dates d'animations, les changements de dernière minute. Les articles publiés, à condition d'être en rapport avec l'activité de l'association, sont « libres » et n'ont pas à être approuvés par le C.A. Toutefois, un(e) adhérent(e) peut demander un droit de réponse, soumis à accord préalable du C.A, s'il (elle) estime que la teneur d'un article le (la) met en cause. Les termes employés doivent être mesurés.

Un compte-rendu des conseils d'administration est diffusé tous les mois sur le drive Google de l’association.

Ces documents sont diffusés par courriel à tous les adhérents, avec ou sans panier (sympathisants), qui ont donné leur adresse courriel.

Chaque adhérent(e) peut déposer dans les paniers des adhérents, les informations qu’il (elle) juge intéressantes, sous réserve d'indiquer sur le document son nom, ses coordonnées, et de distribuer lui(elle)-même dans les paniers, hormis les informations à caractère politique ou religieux.

Chaque adhérent(e) reçoit courant juin, sous forme papier, la liste des adhérents à jour. Elle lui permet de contacter directement un(e) autre adhérent(e). Si en cours d'année, il (elle) souhaite une liste actualisée, il suffit de contacter le responsable du planning général, ou de la télécharger sur l'espace adhérent du site internet. Les informations qui figurent sur cette liste sont personnelles et ne doivent pas être utilisées en dehors des Petits Loups Maraîchers. Les adresses courriels ne doivent notamment pas être utilisées pour des diffusions de masse de courriels.

Des sondages seront réalisés durant l’année afin de recueillir les avis et propositions des adhérents. Merci d’y répondre.

# 14) Le fonctionnement de l’application WhatsApp

Chaque adhérent au moment de son adhésion sera automatiquement rentré dans «4 groupes de discussions WhatsApp » :

* ***PLM – Adhérents panier***, ce groupe sert uniquement aux appels de travail, tâches à faire (…). Il faut répondre de manière positive aux appels. Si toutes les personnes répondent qu’elles ne peuvent être présentes, on ne s’en sort plus. Ne quittez pas ce groupe, vous n’aurez plus les informations importantes.
* ***PLM – Fun***, ce groupe permet aux adhérents de discuter entre eux, de blaguer et toutes autres discussions ou demandes qui vous plaisent ! Vous avez la possibilité de quitter ce groupe, cela peut faire beaucoup de messages et nous savons que tout le monde n’a pas envie d’en faire partie.
* ***PLM- Distribution*** *,* ce groupe gère les communications liées à la distribution des paniers
* ***Les groupes de distributions géographique****,* chaque groupe est autonome. Ils gèrent la distribution des paniers légumes par secteur géographique.

Bien sûr ces moyens de communication peuvent s’adapter à la demande : changement de police

# 15) Relations externes

Les Petits Loups Maraîchers participent à des salons et expositions. A ce titre, il est essentiel que chaque adhérent(e) donne au moins 2 heures par an pour une présence au stand ; un planning est toujours établi à l'avance pour chaque manifestation.

Ces salons permettent des contacts avec des associations ou groupes œuvrant dans le même sens.

Ils permettent aussi de rencontrer d'éventuels futurs adhérents, car les Petits Loups Maraîchers, comme toute association qui vit, a des départs (déménagement, changement familial...).

# 16) Environnement

Les Petits Loups Maraîchers le défend dans ses choix : L’utilisation d’énergie renouvelable sera mise en place dès que cela sera possible et compatible avec les impératifs de production de paniers.

Et plus quotidiennement :

* Vous pouvez apporter vos déchets organiques, épluchures, pour enrichir le compost du jardin.
* A la fin de votre journée-jardin, vous remportez vos déchets non compostables (papiers, bouteilles, boîtes…).
* Si vous avez des objets que vous pensez utiles à l'association, contactez le jardinier ou le maraîcher, ou un membre du CA avant de les déposer au jardin.

# 17) Adresses utiles

* Siège de l'association : **Les Petits Loups Maraîchers**, **Mairie de Gourdon quartier Pont du Loup**
* Adresse du jardin : **Jardin de la papeterie, proche du site de la papeterie, LE BAR SUR LOUP**
* Adresse du site internet **:** [**https://lespetitsloupsmara.wixsite.com/lespetitsloups**](https://lespetitsloupsmara.wixsite.com/lespetitsloups)

# 18) Qui contacter ?

Vous souhaitez avoir des renseignements, adhérer, inciter votre voisin(e) à faire pareil, s’inscrire pour une journée d’essai, envoyez un courriel à :[**lespetitsloupsmaraichers@gmail.com**](mailto:lespetitsloupsmaraichers@gmail.com)ou faites remplir le formulaire de contact sur le site internet.